



## Communiqué de presse

Montpellier, le 27 janvier 2022,

### La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion de la commune de Carmaux, pour les exercices 2015 et suivants.

Inscrite dans un environnement géologique et historique qui a marqué son territoire, la commune de Carmaux (un peu moins de 10 000 habitants) connaît une accentuation du vieillissement et de la précarisation de sa population, avec en corollaire des enjeux en matière d'emploi et d'attractivité.

#### *Une situation financière satisfaisante ...*

La situation financière de la commune de Carmaux est globalement satisfaisante même si une dégradation est observée en 2019. Elle a notamment pu faire face aux conséquences de la crise sanitaire sans connaître de difficultés de trésorerie.

#### *...dont la trajectoire doit toutefois s'inscrire dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle*

La chambre appelle la commune à se doter d'une stratégie budgétaire et financière pluriannuelle. Elle devra par ailleurs se montrer vigilante compte tenu du poids de la masse salariale, qui rigidifie les charges courantes.

#### *Des progrès attendus sur plusieurs aspects de la gestion administrative*

La commune doit améliorer plusieurs aspects de la gestion administrative, notamment en matière de ressources humaines et d'achat public. Elle doit ainsi se mettre en conformité avec les dispositions en vigueur sur la durée annuelle du temps de travail (1 607 heures) ou encore sur les heures supplémentaires. Enfin, la démarche engagée en 2020 relative à la refonte du régime indemnitaire de ses agents avec la mise en œuvre du RIFSEEP<sup>1</sup> doit désormais aboutir.

#### **Contact presse : Didier Gory**

[didier.gory@crtc.ccomptes.fr](mailto:didier.gory@crtc.ccomptes.fr) ■ T +33 4 67 20 73 28 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)

---

<sup>1</sup> Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.